

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2019\_ 0166

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019,**  
L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 27 septembre, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 19 septembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.**

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NATALE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHE, M. RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M. BARDET, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M. NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, Mme CAMARA, M. CALAMITA (arrivée à 19h45 avant le vote du point n° 10), Mme VICTOR-LEROCH, M. KAPLAN, M. TATI.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** :

M. SANCHEZ qui a donné pouvoir à Mme NAKACH,  
M. DIOGO qui a donné pouvoir à Mme NEDJARI,  
M. MAYOULOU NIAMBA qui a donné pouvoir à M. TIENG,  
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,  
Mme MONIER qui a donné pouvoir à M. FONTAINE,  
M. ROSENMANN qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES,  
M. CALAMITA qui a donné pouvoir à M. BEAULIEU (jusqu'au point N° 9),  
M. NGUYEN qui a donné pouvoir à M. KAPLAN.

**ABSENTS** : Mme DODOTE (excusée), M. DRAMÉ, Mme PELLICOLI, M. KRZEWSKI, Mme PHAM.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme CAMARA.

**Point 7 : Convention de partenariat, dans le cadre du LAEP de la Maison de l'Enfance et de la Famille, avec la Fondation Ellen POIDATZ**

- suite DEL2019\_0166 portant Convention de partenariat , dans le cadre du LAEP de la Maison de l'Enfance et de la Famille, avec la Fondation Ellen POIDATZ (2)

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

**VU** le projet de convention de partenariat,

**VU** l'avis favorable du Bureau Municipal du 09 septembre 2019,

**CONSIDÉRANT** que la commune de Noisiel mène des actions d'aide à la parentalité en direction des familles d'enfants de moins de 6 ans,

**CONSIDÉRANT** que pour poursuivre ce dispositif, des locaux doivent être mis à disposition d'associations ou institutions,

**CONSIDÉRANT** la demande de la Fondation Ellen Poidatz,

**CONSIDÉRANT** que le rôle de la Fondation Ellen Poidatz s'inscrit dans les actions d'écoute, d'aide en direction des parents et de leurs enfants,

**ENTENDU** l'exposé de M. FONTAINE, Maire-adjoint en charge de la Petite-Enfance, la Famille et la Santé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la convention de partenariat entre la commune de Noisiel et la Fondation Ellen Poidatz,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les avenants et tout document s'y rapportant.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'État le 01 OCT. 2019  
Affiché en Mairie le 01 OCT. 2019  
Publié au RAA le 01 OCT. 2019